

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 septembre 2018**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Crystelle CHANAUD, Valérie BABAD, Cédric REY, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Jean-Claude ARNAUD (Pouvoir à Michel SUCHET), Jean-Luc PAQUELIER (Pouvoir à Michel BERTHET), Catherine PATUEL (Pouvoir à Aline MORAND), Dominique RABILLOUD, Robert GUILLARD.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Appel d'offres vidéoprotection : travaux 2018,
- Demande de subvention,
- Décision modificative,
- Versement de subvention,
- SYDESL : projet de mise en conformité,
- Déclassement de voirie,
- Cession de terrain,
- Lancement de la procédure de délégation de service public pour l'assainissement,
- Création du comité de coordination pour l'élaboration des schémas directeurs assainissement,
- Rapport SEMCODA 2017,
- Dérogations dominicales 2019,
- Divers.

Le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2018 est lu et adopté.
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Guy LONGEPIERRE.

Délibérations :

Marché vidéoprotection - Choix de l'entreprise - Prestation 2018

Le conseil municipal, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise INEO INFRACOM et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes, pièces et documents se rapportant à cette prise de décision.

Demande de subvention

Cette décision de fait pas l'objet d'une délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité refuse le versement d'une subvention à l'association Valentin Haüy.

Versement de subventions

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le versement des subventions.

Commune - Décision modificative 3

Le conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

SYDESL - Projet éclairage public

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

Déclassement de voirie communale

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de constater la désaffectation du terrain de 617 m² situé le long de la Rue de Bourgogne, le long des parcelles AB 214 et AB 201.
- de déclasser du domaine public communal 617 m² de voirie Rue de Bourgogne, le long des parcelles AB 214 et AB 201 et de l'intégrer au domaine privé communal.
- d'intégrer en conséquence le terrain de 617 m² situé le long de la Rue de Bourgogne, en bordure des parcelles AB 214 et AB 201, dans le domaine privé de la Commune.

Cession de terrain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au Maire, pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Lancement de la procédure de délégation de service public d'assainissement collectif

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

D'APPROUVER le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif, par voie d'affermage pour une durée de 8 ans à compter de la date d'expiration du contrat en cours ;

D'APPROUVER les caractéristiques de la délégation du service décrites dans le présent rapport ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence, conformément aux articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général de Collectivités Territoriales et à signer toute pièce y afférent.

***Création d'un comité de coordination pour l'élaboration des schémas directeurs
d'assainissement***

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention relative au fonctionnement du comité de coordination des collectivités concernées par le système d'assainissement de Crêches-sur-Saône.

Rapport de gestion SEMCODA

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport et donne quitus au mandataire pour la période expirée.

Avis sur les dérogations au repos dominical

Le conseil, après avoir délibéré avec 4 voix CONTRE (Patrice DUPONT, Crystelle CHANAUD, Cyrille BOUCHY, Simone DUVERNAY) et 3 ABSTENTIONS (Valérie BOUILLOUX, Rémi BESSON, Claire DE CROMBRUGGHE), donne tous pouvoirs au Maire :

- Pour communiquer cet avis à la MBA qui a deux mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.
- Pour signer les arrêtés de dérogations dominicales.

La séance est levée à 20h50.

***Le Maire,
Michel ROSI***